



Arnaque auto particulier préméditée, quelle chance de gagner ?

Par **luc_04**, le **21/09/2009** à **15:13**

Bonjour,

Je viens vers vous pour des conseils au sujet d'une arnaque automobile. J'ai acheté en juillet un véhicule à un particulier 1400€. Immédiatement, des problèmes de chauffe. Au bout de 200km, apparition de fumées bleues et gaz dans le refroidissement. Bilan : Culasse ou joint + distribution. Réparations entre 2000 et 5000.

Le vendeur a écrit "vendu en l'état" sur la carte grise, m'a fourni un listing d'entretien bidon, et vu les faits, mon garagiste le soupçonne d'avoir versé de l'anti fuite afin de masquer le défaut le jour de la vente.

Les tentatives "à l'amiable" n'ont rien donné. La réponse à mon dernier courrier venait de son aide juridique d'assurance. Je dois donc prendre la décision d'attaquer (ou non) en justice.

Ai-je des chances de gagner, sachant que je dois avancer tous les frais (expert, assurance pendant la procédure, avocat etc....)

En vous remerciant

Par **jeetendra**, le **21/09/2009** à **16:02**

BARCELONNETTE :

Permanences avocats - Tribunal d'Instance de Barcelonnette
Place Saint Maurice
04 92 81 08 71
2ème jeudi du mois, de 10h à 13h

CASTELLANE :

Permanences d'avocats - Relais Services Publics de Castellane
Rue du 11 novembre
04 92 83 77 19
1er mardi du mois, de 14h à 17h

DIGNE LES BAINS :

Permanences avocats - Antenne de Justice de Digne-les-Bains
79 boulevard GASSENDI
04 92 30 00 50
1er et 3ème lundi du mois
de 9 à 12h sur rdv

MANOSQUE :

Permanences d'avocats - Antenne de Justice de Manosque
Allée des Marronniers
04 92 72 23 64
2eme et 4eme lundi du mois
de 9 à 12h

Bonjour, appelez un des numéros ci-dessus pour voir un avocat, vous serez fixé sur votre chance de gagner une éventuelle action en garantie de vice caché contre le vendeur, courage à vous, cdt.